

L'idée nous paraît simple, praticable, et d'une sérieuse efficacité. Des juges civils, élus parmi les hommes les plus recommandables, d'un âge mûr, d'une expérience consommée, d'une réputation intacte, remplaceraient nos juges de paix; ils connaîtraient les mœurs et les habitudes des justiciables, sauraient d'avance qui a tort ou raison et seraient moins exposés que nos magistrats actuels à se laisser tromper. Que de tentations de mal faire préviendrait la crainte de paraître devant notre Conseil des vieillards ! quelle force dans une sentence dont tout le canton reconnaîtrait la justice et l'infailibilité !

A la vérité les juristes enseignent que notre arsenal législatif contient en abondance des armes répressives de tout délit, de tout dommage causé à autrui ; en d'autres termes, que nos codes renferment des prescriptions pour tous les préceptes de la morale, comme les pharmaciens, des remèdes pour tous les maux, mais, hélas ! à quoi bon ? à quoi servent tant de belles choses si on ne sait pas les appliquer ou si on les applique mal ? Combien de fois arrive-t-il qu'un juge est embarrassé pour décider selon la loi sans désobéir à la voix de sa conscience ?

Et, enfin, comment expliquer, si ce n'est par *l'impunité légale*, l'opinion devenue trop commune de nos jours, que l'on n'est pas tenu d'observer une *obligation* purement morale ?

Là est le mal, là est le fléau, tâchons de le combattre. L'auteur de la *Civilisation nouvelle* nous offre un remède ; pourquoi le rejeter sans l'essayer ? L'auteur est de bonne foi, il est convaincu ; Jenner, Pinel, Prietnitz et tant d'autres, en apportant leurs systèmes, ont d'abord été traités de perturbateurs, d'imprudents ou de fous. Puis on les a écoutés, puis suivis, et le monde ne s'en porte pas plus mal. Qui sait si le système de notre auteur n'est pas appelé à sauver la société ? Avant de blâmer à la légère, prenez et lisez ; vous jugerez après.

AIMÉ VINGTKINIERO